



Syndrome Diogène

Par Popi1967

Bonjour, je dois vider un studio que je louais à une personne qui souffrait du syndrome de Diogène. Elle a quitté la location sans me prévenir. C'est les voisins qui m'ont contacté car il y avait énormément de mauvaise odeur. Est-ce que je dois assumer le coût de ces travaux ou y a-t-il possibilité de charger la mairie de ma ville à faire ces travaux. Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous fait constater son départ inopiné par un commissaire de justice ?
Sinon vous n'aviez pas le droit d'y pénétrer, encore moins de le vider !

Comment avez-vous récupéré légalement l'accès à ce logement ?

En quel honneur la mairie pourrait-elle remettre en état votre logement ? Si vous avez une assurance GLI, celle-ci peut indemniser les impayés, et la PNO ne couvrira pas non plus.
C'est à vous d'assumer les frais de débarras+nettoyage et de refacturer votre locataire : si vous le retrouvez...

Par Popi1967

Oui, tout a été fait correctement ! Police, pompier, huissier etc. Je ne me serais pas permise de rentrer chez cette personne... Merci pour votre réponse